



LE SEPT-SORTAIS

Bulletin d'information – n° 23 - juin 2013



La Mairie-Ecole au début du 20ème siècle

LE MOT DU MAIRE

Sept-Sortaises, Sept-Sortais,

Voici votre bulletin municipal d'été, en espérant que les intempéries se fassent oublier rapidement pour laisser place au soleil et à la chaleur, bien mérités. L'hiver a été long et neigeux, félicitons les employés techniques pour leur dévouement et leur disponibilité pour la collectivité. Les projets de 2013, votés par le conseil municipal fin mars, sont lancés pour la plupart ; notamment l'appel d'offres pour la 2^{ème} phase d'aménagement de la rue de la mairie. Ces travaux permettront, nous l'espérons, une sécurisation de la circulation dans le village mais pourrions-nous empêcher certains de continuer à rouler trop vite sans installer de radar ?? Vous trouverez dans ce bulletin une note de la Communauté de Communes du Pays Fertois qui a décidé de mettre en place, au 1^{er} octobre 2013, la collecte robotisée des déchets dans le village. La commission urbanisme a bien progressé sur le Plan Local d'Urbanisme, les projets de zonage et de règlement sont réalisés et soumis à vos remarques en mairie et aussi à celles des personnes publiques. Le projet du PLU devrait être arrêté à l'automne, mais l'enquête publique n'aura lieu qu'après les élections municipales de 2014. En septembre, vous recevrez une plaquette d'information dans vos boîtes aux lettres

Depuis quelques semaines, un funérarium a ouvert ses portes dans la zone d'activités. Cet établissement répond à un besoin pour le territoire fertois et ses environs. Afin de respecter la tranquillité des habitants, je demande aux jeunes, d'éviter le passage répété avec des engins bruyants et les tapages nocturnes dans les rues qui exaspèrent les riverains. Mme Elie nous quitte pour prendre sa retraite. Une nouvelle personne fera la rentrée de septembre en tant qu'accompagnatrice des enfants dans le car.

Je vous souhaite une agréable lecture et de très bonnes vacances ensoleillées.

François ARNOULT.

INFORMATIONS

Ouverture de la mairie cet été :

Du 27 juillet au 19 août 2013

Ouvert de 17 h à 18h30
mardi 30 juillet et jeudi 1^{er} août

Secrétariat fermé le samedi 27 juillet et
du vendredi 2 au lundi 19 août inclus.

Permanence des élus :
les samedis 10h30 à 12h

Les élus sont joignables en cas d'extrême
urgence.

Site commune : www.sept-sorts.fr



LISTE ELECTORALE

Dès le 1^{er} septembre 2013 et jusqu'au 31 décembre 2013, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Pour cela il vous suffit de vous présenter en mairie muni de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de votre carte d'électeur le cas échéant. Vous pouvez également télécharger l'imprimé sur « servicepublic.fr » et le déposer ou le transmettre à la mairie avec une copie de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2014, inscription avant le 31 décembre 2013 !!

REFORME ELECTORALE

Les cantons devraient être redécoupés (les nouveaux seront plus grands et leur nombre réduit de moitié : 2000 au lieu de 4000). Leurs limites territoriales devront prendre en compte non seulement la population mais aussi la superficie, le relief, l'enclavement et le nombre de communes. Dans chaque canton sera élu 1 binôme homme-femme afin de respecter la parité dans les nouveaux « conseils départementaux » qui remplaceront les conseils généraux en 2015.

Concernant les élections municipales qui auront lieu en mars 2014, la réforme prévoit

le mode de scrutin de liste à partir de 1000 habitants (au lieu de 3500 aujourd'hui). Les candidatures devront être déposées à la Préfecture ou à la Sous-préfecture quelque soit le nombre d'habitants de la commune.

Autre réforme importante, les délégués de l'intercommunalité seront élus dans le cadre des élections municipales. Pour les communes de – 1000 hts, seront désignés délégués intercommunaux : le Maire et le ou les adjoints dans l'ordre de leur élection, en fonction du nombre de délégués par commune.

A NOTER :

Elections 2014 : Municipales les 9 et 16 mars ; Européennes et Sénatoriales.

Elections mars 2015 : Départementales et Régionales.

Rappel : pensez à votre inscription sur la liste électorale avant le 31 décembre 2013 pour pouvoir voter en 2014 !



RENTREE SCOLAIRE 2013 TRANSPORT des MATERNELLES et PRIMAIRES

Le transport des enfants vers les écoles primaires et maternelles de La Ferté sous Jouarre est organisé par la commune de Sept-Sorts.

Pour obtenir la carte SCOL'R 2013-2014 (nouveaux élèves) demander un dossier en mairie – ce dossier sera à rapporter en mairie avant le 6 juillet 2013 (ne concerne pas les enfants déjà inscrits l'année dernière !)

TRANSPORTS SCOLAIRES LIGNES REGULIERES de BUS (collèges, lycées...)

Forfait Imagine R ou carte scolaire bus lignes régulières ? Renseignements en mairie ou sur les sites suivants :

www.imagine-r.com, www.optile.com,
www.cc-paysfertois.fr ou auprès des transporteurs. La communauté de communes participe avec le Département à la prise en charge de la carte Imagine'R sous certaines conditions.



La LIGNE DE BUS 40 **La LIGNE de BUS express 62** **EVOLUENT !!**

Nous vous rappelons que La Ligne 40 Sept-Sorts – La Ferté sous Jouarre vous offre davantage de bus en journée vers la gare SNCF, en passant par la ZAC du Hainault. La ligne express 62 « gare SNCF vers CHESSEY RER » évolue également à partir du 8 juillet 2013 : davantage de trajets en semaine et le week-end.

Les grilles horaires sont disponibles en mairie ou sur www.darche-gros.fr



COLLECTE des **DECHETS**

Le calendrier est dans le bulletin de décembre 2013 – en mairie - ou téléchargeable sur le site de la commune.

Nous rappelons que les containers ou sacs déchets verts ne doivent être sortis que la veille du ramassage et rentrés le soir même de la collecte – merci.

Collecte déchets verts (sacs)

Tous les mardis jusqu'au 26 novembre

Voici les jours de remise des sacs à l'atelier de 11h30 à 12h :

**6 et 20 juillet ; 31 août ; 14 septembre ;
12 octobre ; 9 novembre**

Nous vous encourageons à acquérir un composteur afin de réduire la quantité de déchets verts collectée. Au PRIX de 22 € il est à commander au SMITOM de Monthyon 77122, Chemin de la Croix Gillet - A retirer à la Communauté de communes, 22 avenue du Général Leclerc (près de la gare SNCF/en direction de Château-Thierry), sur présentation du reçu.



MISE EN PLACE DE LA **COLLECTE ROBOTISEE** **en OCTOBRE**

La communauté de Communes du Pays Fertois met en place la collecte robotisée des déchets ménagers et du tri sélectif à compter du 1^{er} octobre 2013 (hors zones industrielles). Une information sur les modalités de mise en place et les consignes liées au positionnement et au remplissage des bacs est incluse dans ce bulletin – Merci d'en prendre connaissance dès à présent.

Collecte des objets encombrants

Mercredi 25 septembre 2013

A sortir la veille du ramassage devant chez vous.



DECHETTERIE

Le règlement intérieur des déchetteries a été modifié par le comité syndical du SMITOM le 20 février 2013.

Parmi les modifications apportées : les cartes d'accès vont être modernisées par un système de carte à puce et des dérogations exceptionnelles pourront être accordées dans le cadre notamment de travaux soumis à permis de construire..., de surface de terrains importantes, permettant ainsi aux habitants du territoire d'aller au-delà des 18 passages sur justifications.

Pour demander une carte d'accès : fournir une copie d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, une copie d'une pièce d'identité et remplir le formulaire fournir par le gardien – Une seule carte d'accès sera

fournie par domicile avec deux noms possibles.

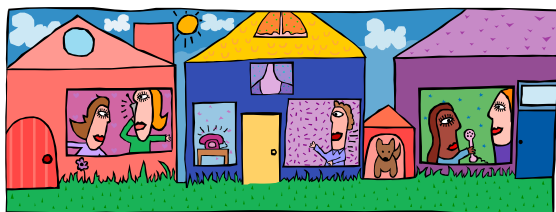
Toute demande de dérogation devra être faite au SMITOM au moins 72 h avant. Les justificatifs seront à demander auprès de la mairie (permis de construire, surface d'espace verts...) et la demande adressée au SMITOM pour accord préalable.

Quota d'accès gratuit : les apports sont gratuits dans la limite de 18 accès par an d'1 m3 maximum par accès. La limite par jour est fixée à 4 m3. Seule l'estimation visuelle du gardien fait foi. **Attention** tout apport minimum est évalué comme 1 m3, il convient donc de rationaliser chaque visite.

Pour les volumes supplémentaires : se procurer des bons d'accès, d'une valeur unitaire de 10 € ttc vendus par carnet de 5 ou 10 bons. A demander au SMITOM. Tout dépassement au-delà des 18 passages fera l'objet d'un blocage de la carte et d'une facturation adressée directement à son titulaire, via la trésorerie principale de Dammartin-en-Goële.

SMITOM - Chemin de la Croix Gillet - 77122 MONTHYON - 01 60 44 40 03 - serveur vocal : 01 60 24 75 75

RAPPEL des REGLES de VOISINAGE et CIVISME



Comme tous les ans en cette période estivale, nous souhaitons vous rappeler les règles de voisinage.



Les Feux

Les déchets végétaux, et uniquement ceux-ci, ne peuvent être brûlés à moins de 200 mètres des habitations et des bois ; 100 m des routes et chemins et uniquement du lever du jour à 16 heures.

De plus, il est interdit de brûler entre

le 1^{er} avril et le 30 septembre.



Jardinage - Bricolage -

Entretien

Pour toutes utilisations de matériel et outillage bruyants qui peuvent causer une gêne au voisinage, il est impératif de respecter les horaires suivants pour leur utilisation :

les jours ouvrés de 7 h à 20 h

les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

les dimanches, jours fériés de 10 h à 12 h



INFORMATION sur les

RISQUES LIES à la CANICULE

Les personnes isolées, âgées de 70 ans et +, malades, handicapées sont invitées à se faire connaître en mairie. Les dispositions d'un plan canicule seront mises en place par le Centre d'Action Sociale de Sept-Sorts afin d'intervenir si besoin. .

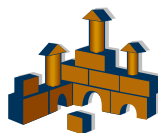
Contacter la mairie au :

01 60 22 30 80

Numéro national d'information :

0 800 06 66 66 (appel gratuit)

Ou consultez : <http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule/>



URBANISME

Toutes constructions, même abri de jardin, certaines piscines, édification de clôture ou toutes démolitions sont soumises à déclaration et/ou autorisation de la mairie.

Si vous avez un projet d'urbanisme, pensez donc à vous renseigner en mairie sur les démarches à accomplir.

Les formulaires sont disponibles sur le site www.service-public.fr

PROGRAMME **« HABITER MIEUX »**



Le programme « Habiter mieux » vient en aide aux propriétaires modestes, en leur octroyant des subventions pour financer les travaux d'économie d'énergie (isolation toiture, vitrage...). Ces aides de l'Etat s'accompagnent d'un suivi personnalisé des ménages par un opérateur professionnel, d'un soutien dans l'instruction des dossiers et d'un conseil dans le choix des travaux les plus efficaces pour réduire la consommation énergétique d'au moins 25 %. Cette aide vient en complément des aides traditionnelles de l'Anah et du Conseil Général.

Contact l'Anah 77 : 01 60 56 70 80 du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et 14h à 16h ou à l'adresse mail suivante : ddt-habitermieux@seine-et-marne.gouv.fr

Site internet : www.anah.fr et/ou www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr



LES POMPIERS de La FERTÉ sous JOUARRE

COMMUNIQUENT

Le Diplôme de premiers Secours Civiques (PSC1) est délivré par les Pompiers suite à une formation de base. Son but est de préparer le plus grand nombre de citoyens aux rudiments des premiers secours. Elle ne nécessite aucune connaissance particulière. Elle repose sur l'apprentissage de gestes, et la réalisation de situations concrètes (cas concrets) où le formateur simule des accidents. Accompagnée de recyclages réguliers (non obligatoires), cette formation est suffisante pour intervenir dans la plupart des situations d'urgence.

Il n'y a pas de limite d'âge.
Le prix est de 50 € par stagiaire.
Sa durée est fixée à 8 heures (hors repas et pauses).

Contact : Sapeurs Pompiers de La Ferté sous Jouarre

Tél : 01 60 24 22 90 Mail :
chef-ci-lafertesousjouarre@sdis77.fr

INSEE – ENQUETE sur LE LOGEMENT

L'INSEE réalise, entre le 17 juin 2013 et le 20 décembre 2013, une enquête sur le logement en France. L'objectif est de décrire le parc de logements et les conditions d'occupation par les ménages de leur résidence principale. L'enquête permet également de mesurer le coût du logement pour un ménage dans une grande variété de situations.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Ils sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

COMMUNIQUE CNAV

Toutes les agences en Ile de France reçoivent le public prioritairement sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h pour toute demande de retraite personnelle ou de réversion. L'après-midi, uniquement sur rendez-vous.

Pour éviter tout déplacement inutile, vous pouvez aller sur le site www.lassuranceretaite.fr N° unique : 3960 pour prendre rdv, demander un relevé de carrière, attestation de paiement... ou obtenir un info sur la retraite ou l'action sociale.

JOBS à LONDRES

www.eurojob.co.uk

tout niveau d'anglais, même débutants

Logements et cours d'anglais - Demande de documentation par mail : french@eurojob.co.uk



CENTRE SOCIAL PAYS FERTOIS



Anim'ETE 2013 : des sorties, la Ludotek, des visites, des ateliers, des cafés partages – renseignements et inscriptions au 01 60 22 19 19 – ACIF 17 rue de Reuil 77260 La Ferté sous Jouarre

COMMUNIQUE CAF

La CAF récupère les revenus déclarés auprès des Impôts pour calculer automatiquement les droits aux prestations à partir des éléments transmis via le site www.impots.gouv.fr

Tout changement dans la situation familiale ou professionnelle est à signaler ; ces événements peuvent avoir un impact sur le montant des prestations.

Quel que soit le montant de leurs ressources, les jeunes de moins de 25 ans qui sont rattachés au foyer fiscal de leurs parents, doivent déclarer leurs revenus sur la déclaration fiscale de ces derniers. Ceux qui ne sont pas rattachés au foyer fiscal de leurs parents doivent déclarer seuls leurs revenus aux impôts.

Pensez à créer votre compte personnel sur le site de caf.fr



LA « PRE-PLAINTE » en LIGNE

Le dispositif de la « pré-plainte » en ligne (déployé en Seine-et-Marne depuis le 7 janvier 2013) permet aux victimes d'atteintes aux biens (vol, escroquerie, dégradation...) occasionnées par un auteur inconnu ou à leur représentant légal, d'effectuer une déclaration en ligne et d'obtenir rapidement un rendez-vous auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie de leur choix, pour signer leur plainte qui devient alors juridiquement valable.

Site : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Certaines plaintes sont exclues du dispositif : les plaintes contre personnes connues ou dénommées et les situations d'urgence nécessitant l'intervention immédiate des services de police.

LE PERMIS de CONDUIRE : ce qui a changé depuis le 19 janvier 2013



Tous les états membres de l'Union européenne ont adopté le 19 janvier 2013 les mêmes catégories de permis de conduire et harmonisent les règles d'obtention du permis (limites d'âge, formation...). Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valides tel quels jusqu'au 20 janvier 2033. Leurs titulaires n'ont aucune démarche à effectuer.

Une période transitoire pour les nouveaux permis délivrés entre le 19 janvier 2013 et jusqu'au 15 septembre 2013. Il sera semblable à celui actuel mais présentera les nouvelles catégories européennes de permis ; il sera remplacé durant l'année 2014 par le modèle au format « carte de crédit ». En septembre 2013, les nouveaux permis de conduire délivrés seront sous ce nouveau format qui comportera une puce électronique et une bande magnétique.

Il sera valide 15 ans (à l'exception des titres pour les poids lourds et les transports en commun qui seront valides 5 ans). Il faudra procéder à un simple renouvellement administratif comme pour une carte d'identité...

Entre 2014 et 2033, les titulaires d'un permis délivré avant le 19 janvier 2013 recevront un nouveau titre au format « carte de crédit ». Des informations précises sur cette délivrance seront diffusées ultérieurement. Attention : le permis à points reste en vigueur.

SUPPRESSION des SORTIES de TERRITOIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2013, un mineur français peut voyager dans les pays de l'Union européenne, avec simplement la carte d'identité ou le passeport. Quelques pays imposent parfois des modalités spécifiques : se renseigner sur le site du ministère des affaires étrangères, dans la rubrique « Conseil aux voyageurs ».

NOTRE VILLAGE

BUDGET PREVISIONNEL 2013



Le conseil municipal a voté le budget pour l'exercice 2013. Chaque section (fonctionnement et investissement) est votée en équilibre, soit

Fonctionnement : 815 421 €

Investissement : 923 175 €

1) Section de fonctionnement

Les recettes :

Produit attendu de la fiscalité locale : 297 886 €. Il s'agit des taxes locales (habitation, foncier, foncier non bâti et Cotisation Foncière des Entreprises) qui sont calculées en multipliant les taux votés par le conseil aux bases (valeurs locatives de vos biens). Pour 2013, le conseil municipal a décidé de maintenir ces taux et de n'appliquer aucune augmentation, seules les bases d'imposition peuvent évoluer et cette décision dépend des services fiscaux.

Les Taux communaux en vigueur ont été reconduits :

Taxe d'habitation : 12.90 %, Taxe foncière : 5.63 %, Taxe foncière non bâti : 16.30 % et la Cotisation foncière des entreprises (CFE): 14.37 %.

A noter que la Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) est versée en totalité à la Communauté de Communes du Pays Fertois, détentrice de la compétence correspondante et donc décideuse du taux appliqués aux communes.

La commune devrait percevoir également au titre de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) la somme de 137 256 € et 53 848 € de taxe sur les surfaces commerciales de plus de 400 m².

Le reste du poste des impôts et taxes est constitué des versements de l'Etat pour compenser les dégrèvements consentis en faveur des personnes modestes par exemple.

D'autre part la commune subit par l'Etat deux prélèvements : le Fonds de Solidarité de la Région Ile de France (FSRIF) à hauteur de 13 979 € et le Fonds de garantie individuelle de ressources (FNGIR) pour 1 571 €.

Les Dotations et autres compensations attribuées par l'Etat en contrepartie des charges délégués aux communes lors de la Décentralisation représentent près de 84 398 € : car scolaire, élections, la Dotation Globale de fonctionnement (DGF) qui est une recette dépendant strictement de la population totale et se monte à 77 436 €, *toujours en baisse depuis quelques années (80 395 € en 2011 et 79 036 € en 2012).*

Les produits du domaine et autres produits de gestion courante, complètent ces ressources pour environ 4 220 €.

L'excédent tiré de l'exploitation de l'exercice 2012 donne un complément de recettes définitives de 216 213 €.

Les dépenses :

Le poste « charges de personnel » est estimé à 126 055 €.

Les postes « charges à caractère général et charges courantes » avec 149 470 € et 70 742 € représentent les charges de fonctionnement de la commune au quotidien, notamment les dépenses énergétiques (gaz, électricité, éclairage public, carburant...) les primes d'assurances ; les subventions aux associations et la cantine de la Ferté sous Jouarre, les écoles, la téléalarme, les syndicats divers et enfin l'entretien des bâtiments et de la voirie.

Les charges financières, remboursement des intérêts d'emprunts ne s'élève qu'à 9 773 € ; la commune a contracté un deuxième emprunt sur 15 ans de 100 000 € en octobre 2012 pour financer les travaux de la traversée du village dont la réalisation est prévue en trois tranches.

Enfin l'autofinancement prévisionnel de la commune, nécessaire pour couvrir le remboursement de la dette en capital (17 334 €) et pour autofinancer une partie des investissements programmés en 2013, a été quant à lui évalué à 418 831 €.

Section d'investissement

Certains programmes d'investissements lancés en 2012 ont été reportés en restes à réaliser sur le budget 2013 notamment les travaux de la 1^{ère} tranche de la traversée du village, rue de la mairie pour 314 000 €. Les travaux ayant été retardés par les intempéries de fin d'année. Enfin les travaux nouveaux prévus et estimés pour 2013, dont la deuxième tranche de l'aménagement de la rue de la mairie (détail travaux ci-après) s'élèvent à 459 819 € et seront financés par de l'autofinancement (estimé à 418 831 €), par le FCTVA (récupération de la TVA sur les travaux d'investissements 2012), par la Taxe locale d'équipement (urbanisme) et par une réserve parlementaire (pour les travaux de la sente de Péreuse).

TRAVAUX PREVUS en 2013

Voirie :

Travaux réseaux eaux pluviales chemin du Pâtis pour canaliser les eaux de pluies (travaux réalisés en début d'année), suite aux inondations de 2012.

2^{ème} tranche des Travaux d'aménagement de la traversée du village, travaux de création de trottoirs aux normes d'accessibilité, (du n° 15 au 5 rue de la mairie soit au carrefour de la rue du chaufour). Autofinancés par la commune.

Dans les lotissements du Petit Clos et du Bois de Foy ainsi que chemin de la Justice : travaux d'aménagement de voirie...

Travaux sur la zone commerciale du Hainault : aménagement de la voirie au carrefour au feu et rue du commerce.

Bâtiments :

Logement de la mairie : mise aux normes de l'électricité et changement porte du garage.

Divers travaux d'aménagement :

Ces travaux seront réalisés en régie par les agents communaux : création d'un 2^{ème} terrain de boules au Pâtis et création d'un fossé sur le terrain boisé rue de Jouarre.

Le conseil municipal envisage dans les années à venir de réaliser un parking dans le centre du village et d'aménager le carrefour de la rue du chaufour et de la rue de Jouarre pour plus de visibilité. Ces projets feront l'objet d'études complémentaires.

Equipement :

Les panneaux d'affichage de la rue de la mairie, de la rue de Jouarre et de la Haute Borne vont être remplacés.

Des bancs neufs ont été installés sur le Pâtis.

Un épandeur à sel a été acheté en urgence en janvier lors des intempéries, l'ancien ayant cessé de fonctionner subitement ; et enfin achat d'une nouvelle benne pour le tracteur.

Les travaux réalisés en image

(la rue de la mairie et la sente chemin de Péreuse, la sente piétonne et les plantations le long de la RD603, banc au Pâtis)



PLAN LOCAL d'URBANISME - CONCERTATION

Les travaux d'élaboration du PLU continuent. **Le projet du zonage et du règlement des zones sont mis à votre disposition en mairie. Vous pouvez venir les consulter. Un cahier de remarques est à votre disposition.**

INSTALLATION d'un DEFIBRILLATEUR dans la ZAC du Hainault



Le Rotary Club de la Ferté sous Jouarre a offert en mars, un Défibrillateur Cardiaque Externe Semi Automatique à la commune de Sept-Sorts. **Il est installé sur le mur du magasin KIABI, en face du restaurant MC DO.** Les instructions sont affichées à l'intérieur du boîtier et dictées par l'appareil.

STATIONNEMENT INTERDIT sur LES TROTTOIRS

Comme rappelé très souvent dans nos bulletins, nous insistons sur le fait qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. Ceux-ci sont réservés à la circulation des piétons ! Suite aux travaux rue de la Mairie des places de stationnement ont été créées. Evidemment, elles ne sont pas toutes au pied des maisons mais à quelques mètres ! Merci donc de ne pas stationner devant vos propriétés à cheval sur le trottoir, pour les piétons mais aussi pour éviter tout accrochage avec un véhicule en circulation.

COUPE DE BOIS

Le conseil municipal a décidé de mettre en vente des coupes de bois dans la forêt communale pour l'automne. **Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie dès maintenant.** Le prix du stère a été fixé à 10 €. 5 à 7 lots seront attribués par tirage au sort après marquage par l'Office National des Forêts. Une autre campagne pourrait être envisagée à la suite.

ENGAGEMENT de la COMMUNE dans la REDUCTION des PESTICIDES

La commune s'est engagée auprès du Conseil Général à réduire l'utilisation de produits de désherbage chimiques. Pourquoi cette volonté de limiter leur usage ? Pour la santé humaine et pour l'environnement aquatique, la vie dans les rivières et les eaux souterraines. Les espaces entretenus par les communes sont souvent perméables et reliés à un réseau de collecte des eaux de pluies (caniveaux, avaloirs, grilles...), les produits sont donc entraînés très rapidement vers les cours d'eau et les nappes souterraines. Chaque année, la commune rend compte de sa démarche au Conseil Général et vise à progresser dans cet engagement. Il faut donc s'habituer à voir davantage d'herbe sur les trottoirs, caniveaux... ce qui ne veut pas dire que nous n'entretiens pas les espaces publics.

JOURNEE et SOIREE RENCONTRE organisée par le Comité des Fêtes

Pour la 3^{ème} année consécutive, le samedi 8 juin le Comité des fêtes de Sept-Sorts organisait une journée rencontre pour tous les Septsortais et Septsortaises, sur le Pâtis. Un goûter offert aux enfants, des jeux, des récompenses. Merci à tous et à toutes d'avoir répondu présent.

Toute personne désireuse de rejoindre le comité des fêtes est invitée à se faire connaître auprès d'un membre du comité des fêtes ou par mail. M. DELIGNY, Président, vous communique l'adresse mail du comité : comfetes7sorts@gmail.com

Une brocante devrait être organisée le dimanche 8 septembre 2013. Des informations seront diffusées ultérieurement par l'association.





SORTIE CCAS 2013

La traditionnelle sortie du CCAS offerte aux personnes âgées de 65 ans et plus et domiciliées sur la commune, **aura lieu le samedi 21 septembre prochain**. Cette année, le voyage est prévu à Montmartre. Chaque personne concernée a déjà reçu son invitation. **La réponse est à remettre en mairie pour le 12 juillet prochain** – Si par hasard, vous n'aviez pas reçu de courrier, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie. **Nous comptons vivement sur votre présence à tous.**

EXPOSITION Des ARTISTES

Une exposition artistique aura lieu dans la salle communale du vendredi soir **4 octobre au dimanche 6 octobre 2013**.

Tous les artistes Sept-sortais, quelque soit leur domaine, seront les bienvenus.

Ils sont invités à s'inscrire en mairie avant le 15 septembre 2013.



REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les Maires avaient jusqu'au 31 mars pour décider d'appliquer ou non la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Avec cette réforme, tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine réparties en 9 demi-journées et la journée et la journée comptera au maximum 5 h 30 d'enseignement. Ce cadre national peut être décliné localement. Les activités périscolaires pourront être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (activités sportives, artistiques, culturelles, ateliers autour de la citoyenneté, de l'environnement...).

La commune de Sept-Sorts dépend principalement de la ville de la Ferté sous Jouarre pour la scolarisation des enfants de primaire et maternelle. La ville de la Ferté sous Jouarre a demandé un report de l'application de la réforme considérant les difficultés rencontrées lors des différentes concertations qui ont eu lieu avec les acteurs de l'éducation (professeurs, parents d'élèves, associations et structures d'accueil) pour l'élaboration du projet éducatif.

Les enfants de Sept-Sorts qui sont scolarisés aux écoles de la Ferté sous Jouarre ne bénéficieront donc de la réforme des rythmes scolaires qu'à la rentrée de septembre 2014 ; le conseil municipal de la commune a appuyé, par délibération du 26 mars 2013, la demande de la ville de La Ferté sous Jouarre auprès du Président du Conseil Général.

DEPART en RETRAITE de Mme ELIE Daisy

Mme Daisy ELIE a décidé de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2013. Elle assure l'accompagnement des enfants dans le car et le ménage des locaux de la commune depuis 1993. ***Souhaitons-lui dès à présent de bonnes vacances d'été et une très heureuse retraite.***

Pour la remplacer, nous avons recruté Mlle DENOS. Elle prendra ses fonctions dès septembre. Nous lui souhaitons une bonne rentrée et une bonne installation dans ses fonctions.

IDEES de SORTIES en SEINE et MARNE

FESTIVAL du PAYS BRIARD Automne 2013

20 septembre à la Collégiale de Crécy la Chapelle, « Résonnance »

23 novembre à St Thibault des Vignes « Trio de fantaisie »

Réservations sur internet à l'adresse mail : fvafpb77@gmail.com ou par courrier adressé à « Festival du Pays Briard, 12 rue de Montry 77450 Conde Ste Libiaire ; ou par carte bancaire sur le site web : www.festival77.fr Tél : 06 37 49 64 70 **Françoise**

« Sans la musique, la vie serait une erreur » Nietzsche

FESTIVAL des MAINS BLEUES

A l'occasion des Journées du Patrimoine, **le samedi 14 septembre, la ville de la Ferté sous Jouarre** organise la 5^{ème} édition du Festival des Mains Bleues, en mettant à l'honneur les arts de la rue.

VISITE de l'HOTEL DE VILLE de la FERTE sous JOUARRE

L'Office de tourisme vous propose des visites gratuites commentées de l'Hôtel de Ville, **les mardis 2 juillet, 3 septembre et 1^{er} octobre à 14 h**. La spectaculaire salle des mariages, les boiseries du hall, les toiles de la salle du Conseil, les œuvres des artistes de l'époque n'auront plus de secret pour vous ! **Réservations obligatoires au 01.60.01.87.99 ou tourisme@la-ferte-sous-jourre.fr**

Journées européennes du patrimoine

La Ministre de la culture et de la communication donne rendez-vous aux Français les 14 et 15 septembre 2013 pour la trentième édition des Journées européennes du patrimoine, qui auront pour thème : 1913-2013, cent ans de protection.- Programme accessible en ligne dès la mi-août.

Exposition « Au Gré des Deux Morin »

Mireille Pottier, mosaïque ; Arlette Faure, peinture ; Claude Faure, photographe exposent à la Maison du Tourisme, **35 rue des Promenades 77320 La Ferté-Gaucher en ce moment et jusqu'au dimanche 21 juillet 2013**

RUBRIQUE JARDINAGE

Une décoration pour plus de charme



Les objets à intégrer au jardin sont moins prisés que jadis, lorsque les escaliers, par exemple, se peuplaient de « rocailles », ces reconstitutions de branches faites en ciment. Les lourds vases de fonte noire se destinaient aux grandes propriétés et sont maintenant très recherchés. Plus abordables, les statues de jardin, comme les oiseaux ou les grenouilles de bronze à disposer au bord d'un bassin, sont discrètes et surprennent le visiteur. Plus la décoration sera abstraite et plus l'effet sera réussi, car les figurines réalistes et multicolores ont été utilisées à l'excès. Il faut aussi les mêler à la végétation, les camoufler un peu.

Les pots insolites se montrent souvent décevants à la longue, car leur présence trop forte

masque le reste du jardin. Au contraire, des potées aux formes discrètes, en courbes régulières, apportent du dessin au détour d'un massif, sans lui voler la vedette. La décoration de jardin, à n'en pas douter, est un art à part entière.

Bon à savoir : Des galets et des tessons de carrelage fournissent des étiquettes insolites aux semis printaniers.

7 conseils simples pour entretenir son jardin sans polluer :

- **Cultivez la bonne plante au bon endroit** : choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorables à leur croissance. Bien exposés et dans un sol adapté.
- **Favorisez la biodiversité** : invitez et offrez un abri aux animaux qui réguleront les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.
- **Associez les plantes compagnes** : au potager les légumes se développent mieux s'ils sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...
- **Entretenez la fertilité du sol** : animaux et micro-organismes permettent la transformation de la matière organique en nutriments dont les plantes ont besoin pour leur développement. Pensez également au compost et à la rotation des cultures pour ne pas appauvrir le sol.
- **Maîtrisez l'arrosage** : raisonnez en fonction des plantes et utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Pensez à la récupération d'eau de pluie !
- **Pratiquez le paillage** : couvrez la terre au pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du mulch de lin... pour limiter les arrosages et éviter d'avoir à désherber.
- **Éliminez les plantes considérées comme indésirables** : manuellement, à la binette, avec de l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz.

Gardez en tête que la « nature à horreur du vide ». Sur un sol nu, les adversaires et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Donc occupez l'espace par des plantations ou par un paillage.

Pensez aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs : pièges à insectes, filet anti-insectes, purins d'ortie, de prêle, cendre (pour les limaces)... Les pesticides contiennent des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement.

Plus d'information sur les techniques de jardinage au naturel et des conseils de jardinage mois par mois sur le site de l'eau du Conseil Général : <http://eau.seine-et-marne.fr/>

PENSEE :

La plus grande découverte, c'est que les êtres humains peuvent transformer leur vie en modifiant leur état d'esprit.

« William James – philosophe américain (1812 – 1910) ».



RECETTES d'ETE

Lasagnes d'aubergines aux noix

Cuisson au Four - 210°C (th 7)
Temps de préparation : 60 minutes
Temps de cuisson : 30 minutes



Ingrédients (pour 4 personnes) : 4 aubergines, 20 cl de crème fraîche, 2 oignons, 1 cuillère à soupe de miel, 100 g de noix, huile d'olive, sel et poivre.

Recette :

Couper les aubergines en fines tranches. Les faire cuire dans l'huile d'olive à la poêle jusqu'à ce qu'elles soient tendres et dorées. Les saler.

Pour la farce, couper les oignons très finement, puis les faire réduire avec de l'huile de tournesol. On hache finement les noix que l'on ajoute aux oignons.

Ensuite, ajouter la crème et un peu de poivre (pas de sel, il y en a déjà dans les aubergines). On termine en ajoutant le miel.

On met dans un moule de type pyrex, une couche de tranches d'aubergines, une couche de sauce, etc.

Passer au four à 210°C (thermostat 7) environ 30 minutes.

Ça peut être un plat principal ou accompagner un gigot, par exemple.

Muffins à la framboise

Ingrédients : 120 g de framboises fraîches ou surgelés, 180 g de farine, 1 sachet de levure chimique, 2 œufs, 80 g de sucre, 10 cl de lait, 5 cl d'huile, 1 c à café d'extrait naturel de vanille, caissettes à muffins.



Recette :

Préchauffez le four à th 6 (180 °C).

Fouettez les œufs avec le sucre, ajoutez la farine et la levure.

Incorporez ensuite le lait, l'huile et l'extrait de vanille liquide

Mettez les caissettes à muffins dans les moules à muffins et remplissez de pâte au 2/3

Déposez quelques framboises sur le dessus de chaque muffin.

Enfournez pendant 20 min.

Ces muffins sont très moelleux. Peut se décliner selon les saisons, les goûts (abricots, cerises...).



MOTS CROISES

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	
																					1
																					2
																					3
																					4
																					5
																					6
																					7
																					8
																					9
																					10
																					11
																					12
																					13
																					14
																					15

Horizontalement:

- 1) Ses excès de vitesse peuvent être dangereux. Fourneau à alcool.
- 2) Certains en veulent à sa peau. Retour à la source. Gloutonne.
- 3) Des larrons en quête d'occasion ? Il rapetisse tout en augmentant.
- 4) Coupa le souffle. Pour atteindre son but, il lui faut une certaine adresse. Peinture libre en bâtiment. Un cercle de femmes.
- 5) Fait partie d'une famille où il y a de grandes fleurs. On y entendait bien des secrets d'alcôve. Est capitale au Piémont.
- 6) Représente un danger pour ceux de Catane. Totalement imaginaire. Plus grasses qu'avant. Employé pour le patron.
- 7) Il peut être efficace contre les piqûres. N'aura plus de liquide. Vertement réprimandée. Le temps de la maturité.
- 8) Il faut l'allonger pour aller plus vite. Ce n'est qu'un faux-semblant. A de fameuses lentilles. Célèbre lieu de cure.
- 9) Avec elles, il vaut mieux ne pas forcer la dose. On s'y montre très à cheval sur la qualité des reproductions. Tout s'y achète.
- 10) N'est donc pas resté de glace. Qui a l'air bien poli. Totalement coupés du monde. Premier ou dernier, il est bien arrivé.
- 11) Tel certains velours. Tendus en vue de captures. Il eut tort de jouer avec le feu. Prit des risques avec assurance.
- 12) Son livre n'a que de bonnes critiques. Du bleu aux yeux. Comte de Paris. Liane tropicale.
- 13) Fut colonisé par les mormons. Côtier du Nord. Il a le souci de la perfection. Bien attrapé ou bien surpris.
- 14) Piège à alouettes. On y est fait comme un rat. Dessin ou dessein.
- 15) Vieillissant. Sent le sapin. Ornement du chef.

Verticalement :

- A) A gagner en cas de danger (3 mots)
- B) Auquel on a pris quelque chose. Rentabilisé.
- C) Absence totale d'intérêt. Fit bonne impression. Dans les chromosomes.
- D) Elle prend l'eau de tous les côtés. Donnai des précisions sur le temps. Bien garnie pour mordre...
- E) Epousa selon les formes. Cloporte d'eau douce. Tout licencié y a droit.
- F) Faire revenir à de plus justes mesures. Donnera un rapide coup de fer.
- G) Qui ne sauraient porter leurs fruits. S'utilise parfois en parlant du nez.
- H) Possessif. Vient d'ailleurs quand il est extra. Sujet imprécis.
- I) Dirige le marin qui rentre au port. Reste souvent en carafe. Touche de piano. Se révéla tout à fait capable.
- J) Ferme les yeux. Avait la parole facile.
- K) Une déesse née de la mer. Plus royaliste que le roi. Armes d'apaches.
- L) Avec elle, il est toujours difficile de s'entendre. Ouvert à tous vents. Même abrégé, il reste la source de tous les mots.
- M) Décoration de bord. Enlève toute possibilité de raconter sa vie.
- N) Emprunt à l'étranger. Du même genre.
- O) Une pénitence plutôt légère. Héros de Virgile. Avoir la priorité.
- P) Rumine dans la cordillère des Andes. Toute jeune demoiselle. Pour un complément.
- Q) On se réjouit quand elle est fausse. Trésor de Nîmes.
- R) On ne peut que la suivre. Obstacle. Tend la main.
- S) Malapris. Lettre grecque. De petites ouvertures en rond.
- T) Près de Dijon. Volubiles indésirables au jardin. Pièce étanche.
- U) Sur la racine des dents. On lui doit une fière chandelle.

Correction des mots croisés

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P	Q	R	S	T	U	
S	E	D	I	M	E	N	T	A	T	I	O	N		A	L	A	M	B	I	C	1
O	C	E	L	O	T		A	M	O	N	T		A	V	A	L	E	U	S	E	2
R	O	D	E	U	R	S		E	L	O	I	G	N	E	M	E	N	T		M	3
T	U	A		L	E	T	T	R	E		T	A	G		A	R	E	O	L	E	4
I	R	I	D	A	C	E	E		R	U	E	L	L	E		T	U	R	I	N	5
E	T	N	A		I	R	R	E	E	L		O	I	N	T	E	S		S	T	6
D	E		T	A	R	I	R	A		T	A	N	C	E	E		E	T	E		7
E		P	A	S		L	E	U	R	R	E		I	E	N	A		A	R	S	8
S	A	L	I	E	R	E	S		H	A	R	A	S		D	R	O	U	O	T	9
E	M	U		L	U	S	T	R	E		E	M	M	U	R	E	S		N	E	10
C	O	T	E	L	E		R	E	T	S		N	E	R	O	N		O	S	A	11
O	R		C	E	R	N	E		E	U	D	E		G	N	E	T	E		R	12
U	T	A	H		A	A		P	U	R	I	S	T	E		S	A	I	S	I	13
R	I	D	E	E		S	O	U	R	I	C	I	E	R	E		P	L	A	N	14
S	E	N	E	S	C	E	N	T		N	O	E	L		T	R	E	S	S	E	15



La rue de la mairie toute neuve, sous le soleil !!